Kiwanis
DINAN PAYS DE RANCE

Bonjour,

Depuis 2003, notre club service, Kiwanis Dinan Pays de Rance, organise tous les étés, au port de Dinan Lanvallay les « joutes nautiques ».

Les JOUTES NAUTIQUES 2027 se dérouleront le dimanche 11 juillet.

Pour inscrire votre équipe aux Joutes Nautiques vous trouverez ci-joint les formulaires d'inscription et les attestations à nous retourner accompagnés des certificats médicaux et des règlements le plus tôt possible pour garantir votre participation.

Nous limitons la participation à 24 équipes.

Chaque année de nouvelles communes souhaitant participer aux JOUTES NAUTIQUES, nous garantissons l'inscription aux 24 premières équipes dont nous recevrons le dossier complet (attestations, certificat médical jouteur, règlement mairie et sponsor).

- Nous vous demandons de valider auprès de votre mairie sa participation de 100 euros.

Le calendrier avant les joutes :

- **mardi 6 juillet 2027 à 18h00** : Tirage au sort des poules et présentation de l'organisation.

MAISON DES ASSOCIATIONS LA SOURCE
Boulevard André AUBERT
22100 DINAN

- **samedi 10 juillet matin et après-midi** : entraînement des équipes.

Nous sommes exigeants sur la présence aux entraînements pour que les joutes soient réussies.
⇨ Vitesse et maîtrise des bateaux
⇨ Joutes sans fautes et franches

Pour toutes informations complémentaires adressez-vous au référent de votre équipe au sein de votre Club.

Nous vous rappelons que notre raison d'être est « **aider les enfants en situation de handicap** » et qu'à ce titre nous organisons différentes manifestations, dont les Joutes Nautiques et Din'En Rire, qui nous permettent de reverser chaque année environ 25.000 € de dons à différentes associations.

Tous les Kiwaniens de Dinan vous remercie de votre participation.

KIWANIS DINAN PAYS DE RANCE

Maison des Associations LA SOURCE
Bd André AUBERT – 22100 DINAN
joutes.dinan@gmail.com
www.kiwanis-dinan.com

Kiwanis

Kiwanis
DINAN PAYS DE RANCE

KIWANIS JOUTES NAUTIQUES 2027

Fiche EQUIPE 1/2

COMMUNE :

Capitaine

NOM	Prénom	Téléphone	mail

Equipe

poste	Nom	prénom	Taille tee shirt	Visa Participation tournoi droit à l'image
Jouteur				
Barreur				
Rameur				
Rameur				
Rameur				
Rameur				
Rameur				
rameur				

KIWANIS DINAN PAYS DE RANCE

Maison des Associations LA SOURCE
Bd André AUBERT – 22100 DINAN
joutes.dinan@gmail.com
www.kiwanis-dinan.com

Kiwanis

Kiwanis
DINAN PAYS DE RANCE

Fiche EQUIPE 2/2

Mairie

Commune	Nom du maire	Montant versé

sponsors

Raison sociale	Nom commercial	visa

KIWANIS DINAN PAYS DE RANCE

Maison des Associations LA SOURCE
Bd André AUBERT – 22100 DINAN
joutes.dinan@gmail.com
www.kiwanis-dinan.com

Kiwanis

Kiwanis
DINAN PAYS DE RANCE

BULLETIN D'INSCRIPTION
Les Kiwanis Joutes Nautiques - Dinan Pays de Rance

Dimanche 11 juillet 2027 au port de Dinan / Lanvallay
9h00 - 19h00

- **Commune de :…….**
- **Maire(sse) :…….**
- **Capitaine d'équipe (ou contact de l'équipe) :**

  Nom – Prénom :……

  Adresse :……..

  Tél. :…… Mail : ……

- **Contact pour l'organisation Kiwanis :……...**
- **Engagement commune : 100 € (Cent Euros)**

Paiement : ☐ chèque ☐ Virement

Signature + cachet *(Mairie)*

RIB : 15589 22802 04527816742 26 – CMB DINAN
IBAN FR76 1558 9228 0204 5278 1674 226 CMBRFR2BARK

KIWANIS DINAN PAYS DE RANCE

Maison des Associations LA SOURCE
Bd André AUBERT – 22100 DINAN
joutes.dinan@gmail.com
www.kiwanis-dinan.com

Kiwanis

Kiwanis
DINAN PAYS DE RANCE

BULLETIN D'INSCRIPTION
Les Kiwanis Joutes Nautiques - Dinan Pays de Rance

Dimanche 11 juillet 2027 au port de Dinan / Lanvallay
9h00 - 19h00

- **Entreprise : ……..**

Nom – Prénom du dirigeant : ……..

Adresse :……..

Tél. :…… **Mail : ……**

- **Commune sponsorisée :……**
- **Contact de l'équipe :……**
- **Contact pour l'organisation Kiwanis :……**

- **Engagement entreprise : 400 € (Quatre Cent Euros)**
- **Montant versé :……**

☐ chèque ☐ Virement (RIB joint)

Signature + cachet *(entreprise)*

RIB : 15589 22802 04527816742 26 – CMB DINAN
IBAN FR76 1558 9228 0204 5278 1674 226 CMBRFR2BARK

KIWANIS DINAN PAYS DE RANCE

Maison des Associations LA SOURCE
Bd André AUBERT – 22100 DINAN
joutes.dinan@gmail.com
www.kiwanis-dinan.com

Kiwanis

ATTESTATION

CAPITAINE D'EQUIPE

Je soussigné (e)_____

Capitaine d'équipe de : _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement et des dispositions particulières des Kiwanis Joutes Nautiques du 11 Juillet 2027 et en avoir informé l'ensemble des membres de l'équipe.

Et notamment :

A faire respecter le protocole sanitaire mis en place.
A veiller que personne de l'équipe, hors jouteur, ne saute à l'eau.

Fait à , le ***SIGNATURE***

ATTESTATION – JOUTEUR 1

Je soussigné (e)_____

Equipe de : _____

Jouteur (titulaire ou remplaçant)

Déclare :

- **avoir pris connaissance du règlement des Kiwanis Joutes Nautiques du Pays de Rance organisées par le KIWANIS Club de Dinan le 11 juillet 2027,**
- **avoir transmis un certificat médical de moins de 3 mois,**
- **être informé de l'obligation du port du casque.**

Et ne pas avoir de contre-indication à cette pratique.

Fait à , le *SIGNATURE*

ATTESTATION – JOUTEUR 2

Je soussigné (e)_____

Equipe de : _____

Jouteur (titulaire ou remplaçant)

Déclare :

- **avoir pris connaissance du règlement des Kiwanis Joutes Nautiques du Pays de Rance organisées par le KIWANIS Club de Dinan le 11 juillet 2027,**
- **avoir transmis un certificat médical de moins de 3 mois,**
- **être informé de l'obligation du port du casque.**

Et ne pas avoir de contre-indication à cette pratique.

Fait à , le *SIGNATURE*

ATTESTATION – BARREUR - RAMEUR

Je soussigné (e)_____

Equipe de : _____

Barreur - Rameur

Déclare avoir pris connaissance du règlement des Kiwanis Joutes Nautiques du Pays de Rance organisées par le KIWANIS Club de Dinan le 11 juillet 2027.

Et ne pas avoir de contre-indication à cette pratique.

Je m'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place.

Je m'engage à ne pas sauter dans l'eau.

Fait à , le *SIGNATURE*

ATTESTATION – BARREUR - RAMEUR

Je soussigné (e)_____

Equipe de : _____

Barreur - Rameur

Déclare avoir pris connaissance du règlement des Kiwanis Joutes Nautiques du Pays de Rance organisées par le KIWANIS Club de Dinan le 11 juillet 2027.

Et ne pas avoir de contre-indication à cette pratique.

Je m'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place.

Je m'engage à ne pas sauter dans l'eau.

Fait à , le *SIGNATURE*

ATTESTATION – BARREUR - RAMEUR

Je soussigné (e)_____

Equipe de : _____

Barreur - Rameur

Déclare avoir pris connaissance du règlement des Kiwanis Joutes Nautiques du Pays de Rance organisées par le KIWANIS Club de Dinan le 11 juillet 2027.

Et ne pas avoir de contre-indication à cette pratique.

Je m'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place.

Je m'engage à ne pas sauter dans l'eau.

Fait à , le *SIGNATURE*

ATTESTATION – BARREUR - RAMEUR

Je soussigné (e)_____

Equipe de : _____

Barreur - Rameur

Déclare avoir pris connaissance du règlement des Kiwanis Joutes Nautiques du Pays de Rance organisées par le KIWANIS Club de Dinan le 11 juillet 2027.

Et ne pas avoir de contre-indication à cette pratique.

Je m'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place.

Je m'engage à ne pas sauter dans l'eau.

Fait à , le *SIGNATURE*

ATTESTATION – BARREUR - RAMEUR

Je soussigné (e)_____

Equipe de : _____

Barreur - Rameur

Déclare avoir pris connaissance du règlement des Kiwanis Joutes Nautiques du Pays de Rance organisées par le KIWANIS Club de Dinan le 11 juillet 2027.

Et ne pas avoir de contre-indication à cette pratique.

Je m'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place.

Je m'engage à ne pas sauter dans l'eau.

Fait à , le *SIGNATURE*

ATTESTATION – BARREUR - RAMEUR

Je soussigné (e)_____

Equipe de : _____

Barreur - Rameur

Déclare avoir pris connaissance du règlement des Kiwanis Joutes Nautiques du Pays de Rance organisées par le KIWANIS Club de Dinan le 11 juillet 2027.

Et ne pas avoir de contre-indication à cette pratique.

Je m'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place.

Je m'engage à ne pas sauter dans l'eau.

Fait à , le *SIGNATURE*

Kiwanis
DINAN PAYS DE RANCE

AUTORISATION D'UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

EQUIPE DE

Nom	prénom	signature

AUTORISE l'Association KIWANIS DINAN PAYS DE RANCE, siège à Dinan (22100) Maison des Associations – Bd André AUBERT – 22100 DINAN, association humanitaire au profit de l'enfance en difficulté,
à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser à titre gratuit et non exclusif, la ou les photographies et vidéos, me représentant ainsi qu'éventuellement mon témoignage dans l'évènement suivant :
Joutes Nautiques et concours de peintures organisés par ledit Kiwanis de Dinan, le Dimanche 11 juillet 2027 dans le port de Dinan-Lanvallay (22).
La présente autorisation porte notamment sur une diffusion par ou sous le seul contrôle direct du Kiwanis de Dinan Pays de Rance, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via internet et autres réseaux sociaux gérés exclusivement par le Kiwanis de Dinan, le tout dans un cadre répondant à son activité.
La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans limite de temps.

KIWANIS DINAN PAYS DE RANCE
Maison des Associations La Source – 22100 DINAN
Siren 80128676600028 – RNA W221001541
joutes.dinan@gmail.com
www.kiwanis-dinan.com

Kiwanis

REGLEMENT ET DISPOSITIONS PARTICULIERES DES JOUTES NAUTIQUES

- KIWANIS DINAN PAYS DE RANCE –

Version actualisée en date du 18 février 2026

KIWANIS DINAN PAYS DE RANCE
Maison des Associations La Source – 22100 DINAN
Siret 80128676600028 – RNA W221001541
joutes.dinan@gmail.com
www.kiwanis-dinan.com

REGLEMENT DES KIWANIS JOUTES NAUTIQUES
DINAN PAYS DE RANCE

Article 1 :

Les Kiwanis Joutes Nautiques de Dinan Pays de Rance sont organisées par le Kiwanis Club Pays de Rance.

Article 2 :

Les équipes participant au tournoi représentent les communes du Pays de Rance, des communes invitées, ou tout autre groupe agréé par les organisateurs.
Chaque équipe, composée d'un barreur, d'un jouteur et de six rameurs, joute sous ses propres couleurs (maillots, bouclier avec blason de la commune représentée).

Un jouteur remplaçant est autorisé sous certaines conditions validées par le jury des joutes. Ce remplacement est définitif pour la suite de la journée.
La demande de remplacement devra être présentée à la fin de la dernière joute du titulaire.

Article 3 :

Les barques et leurs accessoires, les lances et les plastrons sont fournis par les organisateurs et sont affectés aux équipes, pour chaque joute, par les responsables de l'embarcadère.

Article 4 :

La sécurité sur le plan d'eau est assurée par les membres de l'organisation dument habilités.

Article 5 :

Les organisateurs décident du déroulement des diverses phases des épreuves dont les modalités sont précisées aux représentants des équipes, avant le début du tournoi.

Article 6 :

Le jury, désigné par les organisateurs, est composé d'un président et de quatre arbitres.

Article 7 :

Le tournoi est avant tout une fête et doit se dérouler dans la bonne humeur. Les équipes s'engagent dans cet état d'esprit et doivent observer en permanence la courtoisie et la décence requises à cet

effet. Tout manquement sera sanctionné par le jury soit par des pénalités ou par l'exclusion de l'équipe.

Article 8 :

Les décisions du jury sont prises à la majorité de ses membres. Elles sont sans appel.

La liaison entre le jury et chaque équipe est assurée exclusivement par un représentant de chaque équipe, le capitaine, qui est nommément désigné avant le début des épreuves.

Article 9 :

Les équipes ne peuvent participer au tournoi qu'après avoir déposé auprès des organisateurs une liste nominative des membres de l'équipage et de leurs éventuels remplaçants.

Article 10 :

L'ordre de passage des équipes est affiché ou proclamé par le jury. Les équipages doivent suivre le déroulement des épreuves et attendre leur tour de passage à l'emplacement qui leur est désigné.

Toute absence à l'appel d'une joute peut entraîner l'élimination d'une équipe par le jury, quelle que soit la phase du tournoi.

Article 11 :

Les équipages appelés par le jury et ayant pris place dans les embarcations doivent, à l'ordre du jury, ramer le plus directement possible en direction de l'embarquement adverse. Les bateaux ne doivent pas entrer en collision et les rames ne doivent être utilisées que pour propulser les embarcations.

En dehors des équipages, du barreur et du jouteur, personne n'est autorisé à prendre place sur les embarcations pour des raisons évidentes de sécurité. Le non-respect de cette disposition pourra entrainer l'élimination de l'équipe.

Article 12 :

Les jouteurs, munis d'un casque, se tiennent debout sur les plates-formes ou planchers placés en hauteur et à l'extrémité des échelles de joutes fixées à l'arrière des barques.
Ils sont revêtus d'un plastron de joute fixé sur la poitrine par des bretelles.

Leur position durant l'assaut est la suivante :

- Buste droit face au jouteur adverse
- Plastron dégagé et présenté franchement à l'adversaire
- Jambe droite tendue en arrière et jambe gauche en avant, genou fléchi

- Lance tenue de la main droite sous l'aisselle droite (serrée), sans dépasser le ou les marques de couleurs. Les deux pieds posés sur le plancher de joute servent, seuls, de point d'appui ou de contact avec l'embarcation.
- **Le jouteur a l'obligation de tenir une balle de tennis dans sa main libre ; celle-ci ne peut être utilisée pour soutenir la joute.**

Article 13 :

Au second signal **"ramasser les rames"**

- Les barques se croisent par la droite (tribord) au plus près des bords, sans ne se heurter ni s'accrocher.

- Les rameurs rentrent ou laissent filer les avirons le long des coques

- Les jouteurs se mettent et se maintiennent en position de joute, lances levées, tenues fermement et sans glisser dans la main, dirigées sans dévier vers le plastron du jouteur adverse qui doit, seul, recevoir le coup de lance et sur lequel est exercée une pression franche et continue (interdiction de coup de lance « filés » ou de « doubles frappes » (frappe – retrait – frappe) visant à déséquilibrer l'adversaire.

- Les barreurs, durant l'assaut des jouteurs et du croisement des échelles de joutes notamment, maintiennent les barques en parallèle de manière à éviter l'écartement dû à la poussée des jouteurs. Ils doivent s'assurer de barrer en ''poussant'' le gouvernail pour permettre le rapprochement des 2 jouteurs pour une joute propre. En cas de joute impossible due à un bateau qui s'écarte, l'équipe fautive peut être déclarée perdante.

Article 14 :

A l'issue de chaque assaut, le jury déclare la joute gagnée, perdue ou nulle pour chaque équipe et attribue des points selon un barème prévu par les dispositions particulières valables pour le tournoi et qui sont communiquées et commentées aux équipes avant ce dernier.

Article 15 :

Est déclarée gagnante l'équipe qui fait tomber à l'eau le jouteur adverse à l'issue d'un assaut franc et loyal

Article 16 :

Est déclarée perdante ou pénalisée l'équipe dont le jouteur :

- Tombe à l'eau
- Après le second signal du jury, ne présente pas franchement et loyalement son plastron à son adversaire,
- A, même momentanément, un point d'appui autre que ses deux pieds posés sur la plate-forme de joute,

- Laisse glisser sa lance ou frappe le jouteur adverse en dehors du plastron,
- Provoque volontairement la chute en avant de l'adversaire,
- Ecarte ou tente d'écarter la lance de l'adversaire avec la sienne ou avec sa main libre (ou toute autre partie du corps),
- Pratique une joute dangereuse,
- Se débarrasse de son plastron où quitte le plancher de joute avant le croisement définitif des barques,
- L'équipe manquant de combativité ou dont la manœuvre n'est pas franche ou est dangereuse (abordage ou collision avec le bateau adverse)

Article 17 :

Le jury peut prendre, sans appel, toutes les décisions répondant à des situations non prévues par le présent règlement et de nature à favoriser le bon déroulement du tournoi.

Il peut ainsi décider de faire rejouer une joute lors de la survenance d'un fait fortuit (bris d'une lance ou avarie sur une barque…) ou de manque évident de combativité des deux équipages.

Il peut également déclarer gagnante une équipe dont le jouteur aura fait tomber à l'eau son adversaire lors d'un assaut franc et loyal, quand bien même il aurait touché du genou, de la lance ou de la main le plancher de joute ou toute autre partie de l'embarcation momentanément et immédiatement après l'assaut et la chute du jouteur adverse et avant le croisement des barques.

Article 18 :

Lors des quarts de finale, des demis finales et de la finale, et lorsque les jouteurs ne sont pas tombés à l'eau et qu'aucune faute n'a été constatée, le jury peut décider de faire rejouer la joute.

La joute ne peut être rejoué que deux fois.

A l'issue de ces deux joutes rejouées, si les équipes ne se sont pas départagées, les équipes se départagerons par une course de rame.
Les deux embarcations des deux équipes se positionneront à droite du jury devant le pont.
Le départ sera donné par l'un des bateaux de sécurité, positionné entre les deux embarcations.
La ligne d'arrivée, matérialisée par le deuxième bateau de sécurité, se situera devant le jury.

Article 19 :
Le présent règlement sera diffusé et commenté aux équipes avant le tournoi.

DISPOSITIONS SANITAIRES

Une douche est mise à disposition sur le quai d'embarcadère dans la zone délimitée pour les joutes.
Les jouteurs qui tombent à l'eau ont l'obligation de prendre une douche après avoir rejoint le quai d'embarcadère.
Les rameurs et les barreurs ont l'interdiction de se jeter à l'eau du bateau de joute ou du quai

d’embarcadère.
Afin d’éviter le port du masque, obligation de produire un test Covid négatif de moins de 72 heures sou un passeport sanitaire (attestant la vaccination).

DISPOSITIONS PARTICULIERES

En fonction du nombre d'équipe, la formule du tournoi pourra être modifiée. Elle sera communiquée aux capitaines d'équipes à la réunion de préparation des Joutes.

❖ *JOUTE GAGNEE :*

Equipe déclarée gagnante par suite d'une chute à l'eau du jouteur adverse lors d'un assaut franc et sans faute.

◆ *JOUTE NULLE :*

Equipes dont les jouteurs ne tombent pas à l'eau ou dont les jouteurs tombent à l'eau en même temps sans que le jury puisse les départager et à condition qu'aucune faute n'ait été commise par l'une ou l'autre des équipes et que leur combativité ait été considérée comme normale.

Quant à l'issue du premier passage, il n'y a pas d'équipe déclarée vainqueur, il ne pourra y avoir qu'un deuxième passage. Sera alors déclarée gagnante, l'équipe à qui le jury aura attribué le plus de points (maximum de 5 points pour une équipe). Chaque membre du jury peut attribuer un point à chaque joute.

Joute déclarée nulle alors que les deux équipes sont pénalisées (voir article 16 du règlement) **= <u>0 point pour chaque équipe.</u>**

☒ *JOUTE PERDUE :*

Equipe dont le jouteur est tombé à l'eau lors d'un assaut franc et dont l'adversaire est déclaré gagnant **= <u>0 point.</u>**

En cas de chute des deux jouteurs, le jury appréciera l'attribution des points en fonction des circonstances ; la règle générale étant l'avantage donné à l'équipe dont le jouteur sera tombé en seconde position sous réserve des éventuelles fautes commises par les jouteurs et les équipages.

A chaque joute, pour chaque équipe, le total des points attribués est comptabilisé.

<u>FINALE :</u>

La finale se déroulera en deux joutes gagnantes. A chaque joute, le jury attribuera un point à l'une des équipes à la majorité de ses membres. La première équipe qui arrive à deux points est déclarée vainqueur.